

**L'hon. M. Lambert:** Ils se sont montrés complètement déphasés à l'égard de la situation, monsieur l'Orateur. Ils se sont imaginé que la gestion d'un parc national ressemblait à celle du parc national de la Pointe Pelée, en Ontario, ou à celle du parc que l'on va créer dans la province de Québec, c'est-à-dire quelques milles carrés de très beaux sites dont les gens peuvent faire le tour en voiture au cours d'un après-midi en poussant des «oh», et des «ah». Voilà ce que représente pour eux un parc national.

Je tiens tout particulièrement à rappeler aux simples députés du côté ministériel que je faisais partie du comité qui, il y a quelques années, s'est rendu à Banff et à Jasper pour y examiner la situation en matière de baux. Franchement, j'ai été confondu par l'incroyable ignorance des députés ministériels à l'égard des parcs nationaux. Il faut l'avoir vu pour le croire. Les voilà partis pour Banff et pour Jasper—they n'avaient jamais entendu parler d'Elk Island—they ont vu les bisons qui n'ont pas manqué de les impressionner et, une fois revenus, ont solennellement approuvé la politique du gouvernement à l'égard des tenures à bail. On n'a présenté au comité aucun mémoire sérieuse, aucune instance valable approuvant cette politique. On a soumis beaucoup de propositions constructives à l'égard du zonage dans les parcs et c'est la Chambre de commerce de la ville de Calgary qui en a pris l'initiative en présentant une suggestion parfaitement raisonnable.

D'autres organismes pensaient de même. Dans les instances que nous ont faites certains organismes que je ne nommerai pas, ils prétendent qu'on devrait entourer un aussi grand parc national que Banff ou Jasper d'une clôture de 10 pieds de haut, y pratiquer quelques barrières ici et là, y mettre un cadenas de 20 pieds et faire disparaître la clef à jamais. D'après ces gens, les seules créatures qui profiteraient de nos grands parcs nationaux seraient les ours, les chèvres, les orignaux et les autres animaux. Ces organismes oublient cependant, et il faut ouvrir les yeux des députés là-dessus, que les deux grands réseaux de transport transcontinentaux, ceux qui ont autant d'importance dans l'Ouest que dans l'Est, traversent les parcs nationaux. On a construit Banff et Jasper de part et d'autres des voies de communications. En fait, l'établissement de Banff s'est fait en même temps que la construction du CP dans cette région. Il est vrai que le parc national de Jasper avait été délimité avant que le Grand Trunk Pacific et que le Canadian Northern n'y soient construits, mais il y sont et les chinoiseries administratives n'empêcheront pas que les deux parcs nationaux s'étendent de part et d'autre des deux grandes voies de communi-

cations. Non seulement ne faut-il pas l'oublier, mais il faut se rappeler aussi que le gouvernement canadien, immédiatement après la guerre, lors de l'établissement du réseau routier transcanadien, avait accepté la proposition de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et décidé de construire une route transcanadienne dans le parc national de Banff et d'autres parcs avoisinants à l'Ouest. Comment éliminez-vous ces voies de communication? Supprimez-vous simplement ces routes et le chemin de fer qui traverse la région? Vous ne pourrez pas supprimer les cols, car c'est la seule voie qu'on peut emprunter pour franchir les montagnes. Malgré cela, nous entendons tellement de sottises ici à ce sujet et pas seulement parmi les députés ministériels. J'en ai relevé dans les éditoriaux des quotidiens de nos grandes villes. Les journalistes qui ont rédigé ces éditoriaux n'ont aucune idée de ce qu'est un parc national et des droits des gens en cause.

Le parc national de Banff possède une superficie de 2,564 milles carrés, Jasper, 4,200 milles carrés et le parc de Waterton au Canada mesure actuellement environ 195 milles carrés d'après les descriptions du bill. La superficie de ce dernier parc a été réduite. Les trois parcs occupent une superficie de 7,000 milles carrés. J'invite les députés à regarder la carte de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et à noter l'emplacement de ces parcs sur le versant est des Rocheuses. La limite nord du parc de Jasper se trouve au nord d'Edmonton et les parcs s'étendent sans interruption jusqu'à la frontière des États-Unis. On nous dira ensuite: «Oh, mais vous autres en Alberta n'avez droit à aucun privilège spécial dans ces parcs.» Pourquoi pas, je vous le demande, alors que la majeure partie des habitants de la province demeurent dans une région adjacente à ces parcs nationaux, immédiatement à l'est? Nos meilleures installations de ski et autres dans les montagnes vont-elles nous être enlevées, ainsi que nos plus beaux paysages?

Rappelez-vous que ces parcs atteignent les frontières provinciales. Dans l'Est du Canada, j'ai entendu émettre l'idée suivante: «Votre gouvernement provincial devrait vous empêcher d'utiliser les parcs nationaux provinciaux pour le ski.» Quoi? Devrions-nous renoncer à toutes les pentes boisées, à tous les bons emplacements, à tous les beaux paysages des parcs nationaux? Pareilles assertions nous permettent de mesurer chez certains une profonde ignorance de la situation. Je reconnais que la province a autorisé l'aménagement par-ci par-là d'un petit parc provincial; ceux-ci s'ajoutent cependant aux 7,000 milles carrés de parcs nationaux. Et, n'oubliez pas,